

## **Visite des membres du Comité 1540 au Burkina Faso (du 11 au 15 novembre 2013)**

### **Déclarations de Sophie Nzeyimana, représentante du Comité 1540 Bobo-Dioulasso (Burkina Faso), le 14 novembre 2013**

Chers participants,

Chers collègues,

Je tiens tout d'abord à remercier nos hôtes d'avoir organisé la visite, grandement appréciée, de l'Institut de recherche en sciences de la santé, du Centre international de recherche et de développement de l'élevage en zone semi-humide et du Projet panafricain pour l'éradication de la mouche tsé-tsé.

Ce déplacement à Bobo-Dioulasso, dans le cadre de la visite des membres du Comité 1540 au Burkina Faso effectuée à l'invitation du Gouvernement, nous offre l'occasion unique d'observer *in situ* les initiatives de la communauté scientifique et technique en matière de renforcement des capacités dans des domaines essentiels au développement du pays et de la région et les résultats qu'elle a obtenus. C'est pour nous un privilège et un plaisir de procéder à des échanges avec les représentants de la communauté scientifique et technique de Bobo-Dioulasso, qui met toutes ses connaissances et compétences au service de l'intérêt général. Je tiens à faire part de ma reconnaissance et de mon estime aux femmes et aux hommes qui prennent part à cet effort si gratifiant.

Les membres du Comité 1540 sont honorés d'avoir été invités par le Burkina Faso à aborder certains aspects pertinents de la résolution 1540 (2004).

L'importance de la résolution 1540 (2004) a été soulignée dès nos premières séances de travail à Ouagadougou. Permettez-moi de rappeler, pour celles et ceux qui n'ont pas pris part à ces séances, que l'objectif de cette résolution, qui a été adoptée à l'unanimité par le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, est de prévenir la prolifération des armes de destruction massive aux mains d'acteurs non étatiques et notamment de terroristes. Elle marque un tournant dans la lutte de la communauté internationale contre la prolifération des armes de destruction massive et de leur vecteurs, en conférant aux États des obligations spécifiques en la matière :

- Obligation de s'abstenir d'apporter un appui, quelle qu'en soit la forme, à des acteurs non étatiques qui tenteraient de mettre au point, de se procurer, de fabriquer, de posséder, de transporter, de transférer ou d'utiliser des armes nucléaires, chimiques ou biologiques ou leurs vecteurs;
- Obligation d'adopter et d'appliquer une législation appropriée et efficace interdisant ces activités à tout acteur non étatique;
- Obligation de mettre en place des dispositifs internes de contrôle des matières, équipements et technologies susceptibles d'être utilisés aux fins de la conception, de la mise au point, de la fabrication ou de l'utilisation d'armes de destruction massive ou de leurs vecteurs.

Très ambitieuse, cette résolution porte donc non seulement sur les armes de destruction massive elles-mêmes, mais aussi sur les matières, équipements et technologies susceptibles d'être utilisés aux fins de la prolifération, ce qui la rend particulièrement utile aux États. Il convient de souligner également que cette résolution a été conçue dans le respect des activités pacifiques légitimes; il est entendu que la prévention de la prolifération des armes nucléaires, chimiques et biologiques ne doit pas entraver la coopération internationale portant sur l'utilisation de matières, équipements et technologies à des fins pacifiques. La résolution 1540 (2004) constitue, à plus d'un titre, un instrument de coopération.

J'ai l'immense privilège de m'adresser à une assistance composée de prestigieux scientifiques, chercheurs et techniciens et je tiens à rappeler à quel point vous aidez l'État à appliquer la résolution 1540 (2004) et, plus généralement, à faire en sorte que les matières, équipements et technologies utilisés à des fins pacifiques ne soient pas détournés à des fins destructrices. L'État est certes chargé de mettre en place le cadre juridique et réglementaire permettant d'orienter et de contrôler les activités impliquant du matériel à double usage, mais les personnes qui le manipulent au quotidien ont bien entendu une responsabilité particulière.

Les membres du Comité 1540 encouragent et apprécient à leur juste valeur les efforts déployés par les États pour faire en sorte que la contribution de l'industrie, du secteur privé et des milieux universitaires, dont fait partie la communauté scientifique et technique, soit aussi appropriée et efficace que possible. Ils ont pu observer les nombreuses initiatives prises par les États en vue de collaborer avec ces secteurs et les informer, et nous espérons que cette tendance se renforcera. La formation à la sécurité biotechnologique qui sera organisée à Bobo-Dioulasso début novembre sous les auspices du Réseau africain d'expertise en biosécurité du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, illustre bien l'intégration de la communauté scientifique et technique à l'effort plus large en faveur de la non-prolifération.

Nous nous trouvons aujourd'hui dans la région de celui qui m'a précédée en tant que délégué africain auprès du Comité 1540, Sifana Ibsen Koné, et je souhaiterais rendre hommage au rôle important qu'il a joué dans la lutte contre la prolifération et pour un monde plus pacifique et plus sûr. Celles et ceux qui ont eu le privilège de le rencontrer connaissent l'engagement et le talent qui étaient les siens. Il demeure une source d'inspiration pour nous tous et sa mémoire doit être honorée.

Je vous remercie de votre attention.